



Dès le 18 juillet 2020, il faudra porter le **couvre-visage** aux endroits suivants :

- Bibliothèque
- Bureau municipal
- Casse-croûte le Notre-Dame
- Coop Notre-d'Ham
- Salle communautaire
 - Y compris lors des assemblées du conseil municipal
 - Y compris au camp de jour

Le port du couvre-visage est **obligatoire** pour toutes personnes de **12 ans et plus**.

Merci de votre collaboration!